

Rapport d'activités du comité de l'ACIL

Novembre 2013-Novembre 2014

I. Membres et organisation

Élu lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2013, le comité de l'ACIL était composé de Gabriele Bucchi, Elena Diez del Corral Areta, Sonia Gomez, Valentine Nicollier, Hugues Poltier et Olivier Thévenaz. Le comité s'est organisé comme suit : OT et GB co-président l'association, SG est secrétaire, HP reste trésorier.

A la rentrée de septembre 2014, le comité a eu le plaisir d'accueillir plusieurs membres intéressés à le rejoindre : il a salué non seulement le retour de Joanne Chassot, désormais maître assistante en section d'anglais, mais aussi les arrivées de Romain Bionda, assistant diplômé en section de français, et de Jennifer Darricau, doctorante FNS en section d'histoire et esthétique du cinéma.

Par ailleurs, il a pu compter sur le soutien et la collaboration régulière de Myriam Dätwyler, AD en section d'allemand, représentante du CI dans le groupe de travail sur le doctorat.

A l'inverse de l'an dernier, le comité de l'ACIL se réjouit maintenant d'une dynamique positive : avec deux nouvelles élues à la dernière AG, qui ont compensé les départs de l'année précédente, le renouvellement récent est de bon augure pour les activités de l'association.

II. Réunions et contacts avec les autres corps et les autorités académiques

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à huit reprises en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres ponctuelles de deux ou plusieurs membres, ainsi qu'une visite de section (voir *infra*).

En mars 2014, le comité a rencontré le Décanat dans son ensemble afin de faire le point sur les dossiers et questions en cours. Il a également eu, en particulier avec la vice-doyenne recherche Alexandrine Schniewind, un échange de courrier et une discussion informelle à propos du groupe de travail sur la révision du règlement sur le doctorat (*infra*). Le comité (HP, GB et OT) a aussi été consulté par l'administration (O. Bianchi) sur le projet de nouveau règlement de master.

La coordination entre le comité et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est faite par GB et OT, qui portent officiellement les deux casquettes, en contact avec Myriam Dätwyler, membre de la délégation du CI au CF, et avec Romain Bionda, qui l'a rejointe en septembre 2014.

III. Dossiers et activités

L'année écoulée peut être qualifiée d'année de transition. Les dossiers qui nous ont occupés ces dernières années, tant celui des assistant-e-s-diplômé-e-s que celui des MER, n'ont pas connu de développement concret, mais continuent d'être portés par l'association, en particulier par le biais des visites de sections, qui doivent nous amener une vision plus documentée des situations et des problèmes concrets de nos membres, et donc des arguments à relayer auprès du Décanat.

Par ailleurs, la Faculté sort de l'auto-évaluation et attend les effets du plan de développement, en particulier sur quelques points touchant les MER et sur la réforme du doctorat.

1. Statut et conditions de travail des assistant-e-s diplômé-e-s

Le principal chantier de la Faculté touchant le CI est le projet de règlement sur le doctorat, qui doit suivre ceux sur le bachelor (REBA, entré en vigueur en 2013) et sur le master (REMA, en cours de finalisation et prévu pour la rentrée 2015) pour remplacer l'actuel règlement d'études en Faculté des lettres par trois documents spécifiques et plus détaillés ; nous espérons que le futur REDO (?) puisse apporter des améliorations notamment dans le suivi du travail de doctorat. Pour rappel, le règlement actuel, sur ce point, dit seulement que « Le candidat renseigne son directeur de thèse au moins une fois par an sur l'avancement des travaux. Le directeur de thèse y donne suite en apportant suggestions et critiques. »

Avec un peu de retard sur le calendrier prévu, le Décanat a mis sur pied un groupe de travail sur le doctorat, dans lequel le CI est représenté par Myriam Dätwyler, doctorante et assistante diplômée en section d'allemand, qui nous avait déclaré son intérêt à participer à de telles réflexions. Comme le Décanat souhaitait un groupe très restreint (1 vice-doyenne recherche, 1 professeur membre de la commission de la recherche, 1 représentant de la FDi, 1 membre du CI doctorant), l'ACIL avait jugé bon de la proposer comme seule représentante du CI dans ce groupe. Les travaux ont commencé en septembre 2014, avec une composition qui nous a surpris, car elle était finalement beaucoup moins restreinte et présentait un déséquilibre entre professeurs directeurs de thèses et membres du CI doctorants ou post-doctorants. Aussi, nous avons contacté la présidente du groupe de travail, qui a pris en considération notre demande et accepté d'intégrer au groupe Joanne Chassot en tant que représentante de l'ACIL ayant une expérience récente de l'entier du parcours de thèse.

Lors de ses visites de sections (voir *infra*), l'ACIL s'assure que le document « Recommandations du Décanat sur l'établissement et l'application du cahier des charges des assistants diplômés en Faculté des lettres » (<http://www3.unil.ch/wpmu/acil/files/2012/10/Recommandations-sur-le-cahier-des-charges-des-AD.pdf>), joint à tous les contrats d'AD, soit effectivement appliqué et bien connu des principaux intéressés. Notre attention porte en particulier sur le respect du cahier des charges et des pourcentages de travail liés à l'enseignement, sur la nécessité d'actualiser ce document au besoin pour qu'il soit en accord avec le travail effectif, et sur la question de la décharge en 4^e ou 5^e année. Une des questions qui nous tient le plus à cœur est celle de l'équité dans la répartition des tâches confiées aux assistants à l'intérieur des unités, en vertu du principe que l'assistant est rattaché à la section et non pas directement à un professeur en particulier. Par ailleurs, nous informons les AD sur leur droit à demander en tout temps un certificat de travail.

Une question restait et reste toujours en suspens : celle de l'intégration au cahier des charges de la formation à l'enseignement universitaire mise sur pied par le CSE à l'intention des assistants. Celle-ci est prise actuellement sur le temps dévolu à la recherche, ce qui pose problème pour l'ACIL, mais qui était apparemment une exigence de la Direction. Le Décanat était censé intervenir sur cette question auprès de la Direction ; il s'est excusé, en s'engageant à revenir sur ce point dans ses discussions avec la Direction, mais en nous disant aussi que la situation allait probablement changer prochainement en raison de l'introduction du nouveau SPEC conjoint avec la HEP provisoirement intitulé «Médiation et transmission en Lettres». La question reste ouverte, cependant, et nous la poserons au Décanat lors de notre prochaine rencontre.

Le comité n'a par ailleurs pas abandonné l'idée d'un cahier des charges-type *par section*, gage d'une répartition des tâches équitable, ni celle d'une charte engageant doctorant-e-s, directeurs-trices de thèses et responsables d'unités à faire aboutir les thèses de la façon la plus favorable possible en respectant des principes garantissant les conditions de travail des AD.

2. Statut et conditions de travail des MER

Il n'y a pas eu d'évolution sur ce dossier, étant donné qu'il est en cours de discussion au Conseil de l'UNIL. L'ACIL est en contact avec son représentant dans ce conseil, Boris Vejdovsky, qui préside la commission législative actuellement en charge de ce dossier. Elle suivra avec intérêt l'évolution prochaine des débats et en informera le CI.

De notre côté, nous sommes revenus auprès du Décanat sur les questions impliquant la Faculté. Nous nous sommes en particulier inquiétés d'un récent remplacement d'un MER par un PAST à durée limitée. Le Décanat nous répond qu'il pose la question de cette opportunité aux sections, qui décident en fonction des situations. Par ailleurs, le Décanat s'est engagé à mettre dans la liste de ses travaux une réflexion sur les critères d'obtention du titre de professeur titulaire, et à revenir auprès de la Direction sur la perte des droits des MER à la retraite ; mais il n'y a rien de concret à observer pour l'instant sur ces points.

Un point plus réjouissant : il semble (communication d'ACIDUL) qu'une nouvelle jurisprudence permette la promotion d'un MER ayant été préalablement stabilisé à la suite d'un poste de MA, cette stabilisation n'étant pas considérée comme une promotion.

3. Visites de sections

Comme prévu, l'ACIL a mis sur pied un calendrier des visites de sections à fin de mieux connaître les diverses pratiques (bonnes et moins bonnes) notamment concernant les AD et les MER. La question du doctorat étant devenue prioritaire au vu du calendrier du Décanat pour la réforme du règlement, nous avons estimé qu'il était préférable de rencontrer plus rapidement les assistant-e-s-doctorant-e-s en regroupant plusieurs sections, et de prévoir dans un second temps des visites de sections spécifiquement destinées aux MER, dont le dossier est pour l'instant en suspens tant au Conseil de l'UNIL qu'au Décanat.

Pendant l'année 2014, une seule rencontre a pu avoir lieu, le 16 avril. Deux autres visites avaient été prévues mais elles ont été annulées faute de participants. Une prochaine est prévue pour le 3 décembre, et les suivantes devraient avoir lieu dès janvier. L'ACIL reconnaît que l'organisation de ces visites a été parfois trop tardive, mais compte sur l'investissement de ses membres afin que ces rencontres puissent être véritablement utiles pour améliorer leurs conditions de travail, en particulier sur la question très actuelle et importante du doctorat.

Grâce à ces rencontres, nous avons déjà relevé certains problèmes : 1) manque d'assistant-e-s, qui se retrouvent surchargés, notamment dans des disciplines connaissant des effectifs en forte augmentation ; 2) postes d'assistants remplacés occasionnellement par des assistants-étudiants ; 3) manque de visibilité donnée des concours de postes d'AD ; 4) manque d'une communication claire sur les critères d'organisation interne à la section concernant la répartition des tâches et la politique de renouvellement des postes ; 5) nécessité de rencontres plus fréquentes de l'ensemble des enseignant-e-s et des assistant-e-s d'une section.